

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC THAON LES VOSGES, 12 RUE DE LORRAINE 88150 THAON LES VOSGES
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mademoiselle JUSTINE SAYER, représentant de la société MAISON DERMA S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 28 RUE DU BOUT DU DESSOUS 88600 MORTAGNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SAYER JUSTINE	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

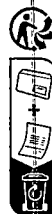
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

CIC Est
THAON LES VOSGES
12 rue de Lorraine
88150 THAON LES VOSGES



Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC THAON LES VOSGES, 12 RUE DE LORRAINE 88150 THAON LES VOSGES
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mademoiselle justine SAYER, représentant de la société MAISON DERMA S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 28 RUE DU BOUT DU DESSOUS 88600 MORTAGNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SAYER JUSTINE	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

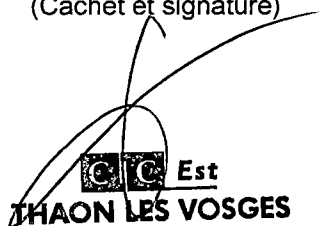
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)


CIC Est
THAON LES VOSGES
12 rue de Lorraine
88150 THAON LES VOSGES



Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC THAON LES VOSGES, 12 RUE DE LORRAINE 88150 THAON LES VOSGES
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mademoiselle justine SAYER, représentant de la société MAISON DERMA S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 28 RUE DU BOUT DU DESSOUS 88600 MORTAGNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SAYER JUSTINE	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

CIC Est
THAON LES VOSGES
12 rue de Lorraine
88150 THAON LES VOSGES